



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

1977



COLLECTIF

Distr.
LIMITEE
A/C.2/32/L.98
9 décembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
DEUXIEME COMMISSION
Points 67, 71 et 100 de l'ordre du jour

EVALUATION DES PROGRES REALISES DANS L'APPLICATION DES RESOLUTIONS 2626 (XXV), 3202 (S-VI), 3281 (XXIX) ET 3362 (S-VII) DE L'ASSEMBLEE GENERALE, INTITULEES RESPECTIVEMENT "STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT", "PROGRAMME D'ACTION CONCERNANT L'INSTAURATION D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL", "CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS" ET "DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE"

ACCELERATION DU TRANSFERT DES RESSOURCES REELLES AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Incidences financières du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/32/L.47/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur

1. Aux termes du paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution révisé, publié sous la cote A/C.2/32/L.47/Rev.1, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général d'établir, avec l'aide d'un groupe d'experts de premier plan nommés par lui sur la recommandation de gouvernements et compte dûment tenu de la répartition géographique équitable, un rapport accompagné de conclusions et de recommandations sur les questions suivantes :

a) Les pouvoirs de garantie des institutions financières internationales existantes et leur éventuel renforcement;

b) La possibilité et l'opportunité de créer un organisme multilatéral d'assurance;

2. Aux termes du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution révisé, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de fournir à ce groupe la documentation nécessaire pour qu'il l'examine, en consultation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies.

77-28090

/...

2 p.

3. Le projet de résolution révisé a des incidences financières dans la mesure où les experts de premier plan du groupe mentionné au paragraphe 1 du dispositif auront droit au remboursement de leurs frais de voyage et au versement d'indemnités de subsistance. Dans l'hypothèse où le groupe compterait 24 experts et se réunirait pendant 10 jours, le montant estimatif des dépenses serait de 50 000 dollars. En outre, pour établir la documentation destinée au groupe, comme indiqué au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, il faudrait s'assurer les services de consultants de niveau élevé pour quatre mois de travail, ce qui coûterait 20 000 dollars.

4. Sur la base des hypothèses indiquées, les dépenses relatives aux services de conférence s'établiraient comme suit :

	Nombre de fonction- naires	Nombre de jours	Coût par jour	1978 (Dollars)
Interprétation (4 langues) <u>a/</u>				
Traitements	12	12	137	19 700
Documentation à établir avant la session (70 pages)				
Traitements :				
Traduction <u>b/</u>	4	14	118	6 600
Révision <u>b/</u>	2	14	133	3 700
Dactylographie <u>b/</u>	4,5	14	52	3 300
				13 600
Documentation à établir après la session (20 pages)				
Traduction	4	4	118	1 900
Révision	2	4	133	1 100
Dactylographie	4,5	4	52	900
				3 900
Reproduction et distribution				2 300
Autre personnel affecté au service des conférences <u>a/</u>				2 300
				41 800

a/ En supposant que le personnel soit recruté sur le plan local.

b/ En supposant que le personnel ne soit pas recruté sur le plan local.